

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Conseil communautaire du 6 décembre 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2020
Propos introductif de Jean-Pierre TALLIEU
Président de la Communauté d'Agglomération

Mes cher(s) collègues,

Ce Débat d'Orientation Budgétaire revêt un caractère particulier dans le contexte d'une année de renouvellement de mandat. Il s'agira de présenter des budgets que l'on peut qualifier de « transition », qui devront obéir aux contraintes imposées par un fonctionnement continu de notre agglomération, sans obérer les marges de manœuvre financières permettant à la prochaine gouvernance de financer les actions qu'elle souhaitera réaliser.

A titre personnel, c'est aussi mon dernier rapport, puisque, ce n'est un secret pour personne, je ne me représenterai pas aux prochaines élections de 2020. Je suis d'autant plus attentif à transmettre une institution en bonne santé financière, capable de porter le projet politique de la prochaine mandature.

Comme chaque année, les arbitrages budgétaires ont été opérés en faisant abstraction de la reprise des résultats. Ceci afin de disposer d'une vision réelle de la situation financière de la CARA, et d'être en mesure d'infléchir – le cas échéant – les engagements. La volonté qui a présidé à la rédaction de ce rapport est celle de la transparence, dans la continuité de nos prises de décisions collectives.

Nous ferons la présentation à deux voix, comme nous avons pris l'habitude de le faire avec Vincent BARRAUD, Vice-président en charge des Finances (mais pas que...). J'en profite pour lui dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec lui et je le remercie pour sa constance et sa fidélité. Je remercie également tous les Vice-présidents et Conseillers Délégués qui se sont pleinement investis dans cet exercice aux côtés des services de la CARA, pour nous permettre de construire année après année, un budget juste et équilibré. Merci à toutes et à tous.

Année charnière, 2020 ne l'est pas seulement à cause du renouvellement des mandats municipaux, c'est aussi le début d'une nouvelle période de fortes incertitudes en matière de finances locales.

Pour les collectivités, le projet de loi de finances pour 2020, c'est avant tout la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation. Ceci aura pour conséquences, une perte d'autonomie fiscale pour les intercommunalités, qui devrait être compensée par une fraction de la TVA, une compensation dépendante du dynamisme économique, et donc potentiellement sensible aux périodes de croissance comme à celles de crises...

Mais ce sont aussi des nouveautés ou dispositions parfois importantes en matière, par exemple, d'environnement ou de logement. Un an après le début de la mobilisation des « gilets jaunes », le projet de loi de finances porte clairement les traces de cette crise sociale et acte un rééquilibrage de la politique fiscale des entreprises vers les ménages, avec en filigrane l'inévitable refonte des systèmes de redistribution financière.

D'autres textes en préparation portent aussi la marque du « en même temps », de ce que je qualifierai communément de « consensus mou », juste susceptible de déstabiliser des organisations qui commencent à peine à s'organiser. De quoi donner raison aux trop nombreux citoyens qui peinent encore à comprendre « qui fait quoi » dans le « marigot gaulois » de l'obligatoire et de son cortège dérogatoire.

Une intercommunalité n'est pas la simple addition d'intérêts communaux particuliers, c'est un formidable outil de développement territorial susceptible de donner à tous ses habitants le même accès aux services, de porter des équipements structurants, d'équilibrer l'attractivité économique de ses différents bassins de vie, de donner du sens au collectif.

Cette vision j'ai été profondément heureux de la porter avec vous pendant 14 ans...

Le mandat qui vient de s'écouler a été très fortement impacté par les évolutions structurelles et les transferts de compétences (tourisme, zones d'activités économiques, GEMAPI, politique locale du commerce et eaux pluviales urbaines à partir du 1^{er} janvier prochain), pénalisant parfois l'avancement diligent de nombre de projets qui sont désormais entrés dans leur phase de réalisation ou très près de l'être. La vie d'un projet est un complexe mélange de temporalités : le temps des idées (infini), le temps du mandat (six ans), le temps des habitants (immédiat), le temps des aménageurs (trois à quatre ans), le temps du financement (variable), le temps des procédures (toujours trop long !), le temps de la réalisation et de la mise en œuvre... Si l'on ajoute à cela, la diminution régulière des dotations d'Etat, le plafonnement des budgets de fonctionnement, la nécessaire rationalisation financière et gestionnaire, vous obtiendrez une alliance parfois détonante mais qui a su rester stable grâce au dialogue, à la confiance et à la solidarité de ses membres, et pour cela aussi je vous remercie.

La gestion opérée au cours de ces 12 dernières années a permis de financer d'une part, l'exercice de nos compétences, d'autre part, les actions mises en œuvre dans le cadre de la solidarité communautaire (dotation de solidarité, fonds de concours, prises en charges de dépenses sans transfert de charges...), et de réaliser un programme d'équipement de près de 150 millions d'euros tout en laissant en héritage pour les années à venir des marges de manœuvre plus que confortables comme en attestent nos principaux indicateurs de gestion :

- Un capital restant dû de 14 millions d'euros fin 2019, soit au même niveau que celui observé en 2008 ;
- Une capacité de désendettement inférieure à 1 an au 31 décembre 2018, dernier exercice certifié au niveau des comptes de gestion ;
- Des taux de fiscalité très en deçà des moyennes nationales, régionales et départementales, pour ce qui concerne les impôts ménages et économiques ;
- Des charges de personnel excessivement basses (16% des coûts de fonctionnement) pour une communauté d'agglomération et très faibles au regard du poids de ce poste dans les budgets des agglomérations voisines.

Une lecture attentive du présent rapport vous a permis de constater que les données avaient été traitées sous la forme de tableau comparatifs et de graphiques, permettant à chacun de suivre avec précision l'évolution de nos réalisations ainsi que celle de nos dépenses de solidarité. Cette présentation met également en lumière la réalité du soutien apporté par la CARA à ses communes-membres, plus encore si l'on ramène les dotations en euros/habitant.

Nous sommes maintenant arrivés à la préparation du passage de témoin à la future équipe qui prendra ses fonctions en avril prochain. Notre travail d'élu communautaire doit se poursuivre jusqu'au bout, en responsabilité, parce qu'avant les ambitions de trajectoires personnelles, il y a l'impératif public. Parce que les idées auxquelles nous croyons, les valeurs qui nous animent, tout ce qui fait qu'on s'engage et se bat en politique, le commande.

J'ai eu le plaisir de vous présenter en début de séance, le projet du futur siège de la CARA à Royan. Les premiers mois de 2020 permettront d'achever la préparation des marchés de travaux en laissant à la prochaine gouvernance le choix des arbitrages relatifs aux aménagements intérieurs.

Dans la même enceinte, la Maison des Entreprises bénéficiera d'une autonomie de fonctionnement et d'organisation propre à l'accueil des porteurs de projet et des entreprises. En attendant, « Up, le carré des entrepreneurs » pourra prendre ses quartiers, rue des Cormorans, à quelques centaines de mètres de notre siège actuel, afin de fidéliser et développer son réseau d'acteurs économiques dans de meilleures

conditions. Cet outil mérite toute notre attention comme en témoigne le récent succès de la 11^{ème} édition de la journée de l'entrepreneur, rendez-vous professionnel désormais incontournable des porteurs de projets.

Le projet du pôle de transformation est lui aussi entré en phase de réalisation sur le site de la Roue à Saujon, à l'issue d'une très longue période d'études préalables, de la constitution du groupement d'éleveurs et d'un montage financier complexe. Je suis certain que ce sera une belle réalisation au service de la profession agricole et en faveur du développement des circuits courts. Le territoire de la CARA a la chance de posséder de solides compétences professionnelles dans de nombreux domaines, alors lorsque les collectivités peuvent contribuer à leur épanouissement, il me semble que l'argent public est bien employé.

Le nouveau contrat de DSP transport entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Il génèrera une augmentation nette de plus de 1,2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement pour un service public particulièrement qualitatif. Deux éléments essentiels ressortent de la nouvelle offre de services : la mise en liaison de la centralité, des pôles intermédiaires et des pôles de proximité, et la prise en compte de la saisonnalité avec une offre estivale adaptée et renforcée.

En parallèle, les études préalables à la construction du dépôt de bus sur la zone d'activités de Royan 2, sont en voie d'achèvement. Les prochaines étapes seront le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises. Le choix du site a été arrêté pour des raisons de proximité du cœur du réseau, positionné à la gare multimodale de Royan, réduisant ainsi de manière significative les kilomètres haut-le pied, mais aussi les nuisances qu'aurait occasionné un tel équipement dans un secteur résidentiel ou un centre-ville.

Dans le domaine des mobilités, la CARA s'est dotée d'un schéma cyclable extrêmement ambitieux pour tout son territoire. Nous proposerons d'y adjoindre un fonds de concours dédié afin de faciliter pour toutes les communes, en fonction de critères objectifs, l'accès à tous les types d'aménagement proposés dans le schéma.

Le pôle intermodal de Saujon est lancé. Nous avons procédé aux dernières acquisitions foncières auprès de SNCF réseaux et du Conseil Départemental de Charente-Maritime. Le programme est bouclé, moyennant quelques (mauvaises) surprises liées à la proximité de la présence de la nappe. Ce genre de déconvenue est malgré tout assez fréquent dans notre territoire où les zones humides sont prégnantes jusque dans les centres-villes. Outre les surcoûts liés aux fondations spéciales et les délais de réalisation qui s'allongent, nous parvenons toujours néanmoins à boucler nos opérations avec succès.

Ce sera aussi le cas de la déchèterie mixte (particuliers et professionnels) d'Arvert, qui malgré la présence d'une veine d'argile au cœur du site est désormais en bonne voie. Cet équipement est très attendu par les artisans qui disposeront d'un site de dépôt à proximité de leurs entreprises. Je vous rappelle qu'à ce jour, la seule déchèterie artisanale se situe à Saint-Sulpice de Royan et qu'elle ne peut suffire à satisfaire les besoins de tout un territoire. Notre service a également pour mission d'étudier au sud de la CARA, la transformation d'une déchèterie de même nature.

Les deux syndicats mixtes portuaires dont la CARA est membre aux côtés du Département, ont apporté une vitalité nouvelle à toute une filière professionnelle et je me félicite des très bonnes relations et de la collaboration permanente qui président à tous nos échanges. Côté Gironde, le ponton d'accueil des croisières a été achevé dans les délais et les premiers accostages ont été couronnés de succès lors de la venue du Cyrano de Bergerac. Côté Seudre, l'extension du port-chenal de l'Atelier est lancée avec un démarrage effectif des travaux au tout début du mois de janvier 2020. Bien plus qu'un bassin de plaisance, l'équipement apportera attractivité et dynamisme au centre-ville tout en garantissant à la profession ostréicole un environnement naturel sain grâce au traitement systématique des eaux de ruissellement.

Autre sujet que certains qualifieront sans doute de « serpent de mer » à mon encontre, la navette fluviale rapide. J'avais eu le plaisir de vous informer de l'engagement du Président de la Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, de porter ce projet, technologiquement innovant. J'y vois une vraie chance de concrétisation grâce à la Région, compétente dans le champ des mobilités et chef de file du développement économique.

Mes chers collègues, nous avons également adopté très récemment notre premier Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET), fruit d'un long travail de réflexion et de partenariats multiples. Il décline une centaine de fiches actions sur une durée de 5 ans, touchant à tous les domaines de l'identité et des patrimoines de notre territoire. Ce schéma n'est pas figé, il aura vocation à évoluer et à s'adapter au fil du temps, à s'enrichir de nouveaux acteurs, à se développer dans ses secteurs d'intervention. Notre Office de Tourisme conquiert peu à peu ses lettres de noblesse et la reconnaissance des grandes institutions. Ainsi, la CARA est lauréate du programme NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires), porté par la Région en soutien aux territoires qui souhaitent s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de leur filière touristique. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui viendront accompagner la réalisation de projets collectifs et coordonnés apportant une véritable valeur ajoutée à l'offre touristique de notre territoire.

Quelques mots sur l'étude relative aux piscines. Le diagnostic a été présenté en Bureau il y a quelques jours et chacun s'est accordé sur la nécessité de poursuivre plus avant la réflexion quant aux lieux potentiels d'implantation, aux types d'équipements et surtout à l'opportunité de transfert (ou pas) d'équipements existants. L'étude globale sera présentée lors d'une réunion des Maires au début de l'année 2020. Cependant, il n'appartiendra pas à cette assistance de finaliser le projet. Tous les éléments d'aide à la décision seront sur la table pour la prochaine équipe.

Autre sujet d'importance, à propos duquel j'ai demandé à nos équipes d'engager un travail préparatoire : les politiques territoriales de santé. Nous avons approché la complexité de la thématique et la multiplicité des acteurs, lors de la présentation faite à la journée de rentrée des élus, par les représentants de l'ADCF. Le champ d'intervention est vaste, il faudra assurément établir une ligne de partage claire entre les différentes parties prenantes, focaliser l'action de la CARA sur des leviers d'action d'intérêt communautaire, apporter une valeur ajoutée probante aux dispositifs en vigueur au plus près des citoyens.

La CARA a consacré près de 10 millions d'euros à l'accompagnement des politiques communales Enfance-Jeunesse depuis leur mise en œuvre en 2007. Je n'intègre pas dans ce décompte, la gestion des quatre relais Accueil Petite Enfance situés à Royan, Arvert, l'Eguille-sur-Seudre et Epargnes, compétence à part entière de l'intercommunalité. Pas plus que la prise en charge de la Mission Locale, du Bureau Information Jeunesse et le soutien aux actions de prévention et de médiation sociale, démontrant s'il en était nécessaire, l'investissement durable de la CARA dans son offre de services aux familles. En parallèle, la politique communautaire en faveur de la production de logements sociaux a fait un grand bond en avant au cours de la décennie, avec près de 7,6 millions d'euros de subventions octroyés aux bailleurs sociaux.

Enfin, je terminerai par un satisfecit sur LE dossier qui a été notre fil rouge de travail pendant près de trois ans, qui nous a permis de belles découvertes collégiales, qui a donné à de nombreux acteurs publics ou privés, l'occasion d'exprimer leur vision du territoire et de son avenir, qui a nous a rassemblé dans la convivialité et l'échange... Je veux parler bien sûr du Schéma de Cohérence Territoriale, arrêté en octobre dernier. Merci à Francis HERBERT, pour son abnégation sans faille, son engagement personnel et sa force de conviction.

Je vais sans plus attendre laisser la parole à Vincent BARRAUD pour la présentation détaillée du DOB qui sera soumis à nos échanges. Pardonnez la longueur de mon propos, j'avais pour cette dernière séance encore beaucoup de choses à partager. Merci pour votre écoute et votre confiance.